



# L'Info- municipale

## Les Journées du patrimoine religieux

La Municipalité des Îles, en collaboration avec les fabriques participantes, vous invite à participer au circuit d'activités organisé dans le cadre des Journées du patrimoine religieux. Détails en p. 10-11



**Portail  
citoyen**

Page 4



**Le Parc de  
Gros-Cap de  
demain...**

Page 6

**Résumé des décisions  
du conseil**

Page 3

**Informations  
en rafale**

Page 5

**Piscine  
régionale**

Page 8

**Avis  
publics**

Page 12

## Évaluation foncière : Report du délai alloué à l'évaluateur de la firme Servitech

La Communauté maritime a reçu un nombre significatif de demandes de révision à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière à l'automne 2025. La firme Servitech, évaluateur mandaté de la Communauté maritime, a déjà visité la grande majorité des propriétés visées par ces demandes de révision et poursuit l'analyse des dossiers. En raison du volume élevé de demandes, le délai prévu par la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) pour répondre avant le 1er septembre 2026 ne pourra être respecté.

La Communauté maritime accorde à la firme Servitech une prolongation jusqu'au 1er novembre prochain afin de compléter le traitement des dossiers et réponse aux demandes de révision en cours.

Rappelons qu'en vertu de l'article 130 de la Loi sur la fiscalité municipale, les propriétaires avaient jusqu'au 1er mai 2026 afin de soumettre une demande de révision administrative au sujet de leur nouvelle évaluation foncière.



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité



460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1



[www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)



418 986-3100



[communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

### HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dix fois par année en format numérique. Elle est offerte en téléchargement gratuit sur le site [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) et distribuée en version imprimée quatre fois par an à l'ensemble des citoyens.

**COORDINATION, RÉVISION ET  
RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux



**POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :**  
418 986-3100



# Décisions du conseil

Séances du 11 août 2026

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Contributions financières à des organismes du milieu

Le conseil a accordé un soutien à différents organismes du milieu :

- École de cirque des Îles : gratuité de la surface multisport pour la tenue de son camp de jour du 17 au 21 août 2026.
- Corporation de développement portuaire de la Baie du Cap-Vert : contribution financière de 500 \$ pour soutenir la 22<sup>e</sup> édition de la Fête populaire du quai du Cap-Vert, du 20 au 22 août 2026.
- Comité des loisirs de Pointe-aux-Loups : contribution financière de 500 \$ en appui aux Retrouvailles de Pointe-aux-Loups, qui se sont déroulées le 1<sup>er</sup> août 2026.

### Renouvellement de la convention collective des employés municipaux des Îles – CSN

À la suite de la conclusion d'une entente de principe entre la Municipalité et le Syndicat des employés municipaux des Îles – CSN, acceptée à 94 % par les membres présents lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 19 juillet 2026, le conseil a approuvé le renouvellement de la convention collective des employés municipaux syndiqués pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2030.

### Réglementation

Le conseil a adopté le Règlement n° CM-2026-07 sur la gestion contractuelle, qui remplace le règlement en vigueur depuis 2024 afin de le rendre conforme aux exigences de la nouvelle Loi sur les contrats avec les organismes municipaux, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026. Ce règlement établit les normes encadrant l'attribution et l'exécution des contrats de la Municipalité.

## MUNICIPALITÉ

### Attribution d'un contrat pour la réhabilitation environnementale de l'écoquartier

Le conseil a octroyé un contrat de 2,1 M\$ à Sanexen Services Environnementaux inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation environnementale au 195, chemin Principal. Ces travaux s'inscrivent dans le projet de mise en valeur des terrains contaminés de l'écoquartier et sont financés par une subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

### Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

Le conseil a pris acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) du 22 juillet 2026. Il a approuvé quatre demandes de dérogation mineure, une demande d'usage conditionnel, une modification à un projet visé par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le deuxième projet de résolution relatif à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

### Demande d'aide financière pour les infrastructures d'égouts

Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) afin de réaliser des travaux de mise aux normes des installations d'égouts. Ce projet contribuera à assurer la conformité des infrastructures municipales et à soutenir le développement résidentiel.

### Attribution d'un contrat pour le Parc de Gros-Cap

Le conseil a accordé un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques pour le Parc de Gros-Cap. Ce mandat, d'une valeur de 66 368,50 \$, est financé à 100 % par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sans contribution financière de la Municipalité.

Prochaines assemblées municipales le 8 septembre 2026, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 4 septembre 2026 sur le site Web de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

# Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine

## Toujours au courant!

Le système d'alerte du Portail citoyen permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

**Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.**

### Comment s'inscrire?

1. Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
2. Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
3. Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.  
**Attention!** Si vous avez déjà un compte sur la plateforme Voilà (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine.
4. Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». Attention! Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
5. Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
6. Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
7. Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

**Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.**



## Taxes municipales

La date d'échéance pour le quatrième versement des taxes municipales est le **21 septembre 2026**.

### Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



## Semaine de la municipalité

La Semaine de la municipalité, une initiative du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, se tiendra du 13 au 19 septembre prochain. Celle-ci vise à mettre en valeur le rôle, le travail et la vie démocratique des municipalités québécoises, ainsi que les personnes qui y œuvrent. Pour l'occasion, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invitera la population à des événements et partagera du contenu sur ses réseaux sociaux officiels.

Restez à l'affût pour plus d'information sur les activités à venir!

[Site Internet](#)  
[Page Facebook](#)



## Gardez votre chien en laisse

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la municipalité a l'obligation de le tenir en laisse? Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage.

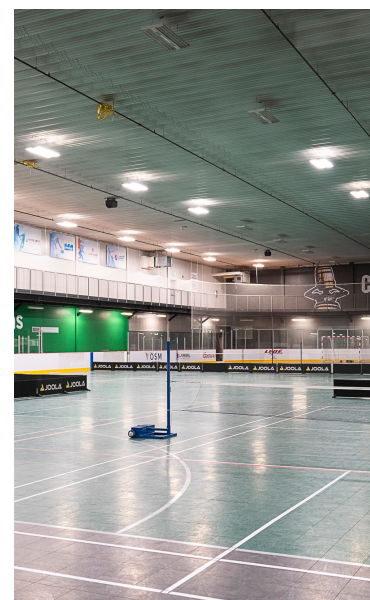
Vous pouvez aussi amener votre fidèle compagnon au parc canin, situé à côté du terrain de balle-molle à Fatima, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse, et en toute sécurité!



## Fermeture de la surface multisport Desjardins

La surface multisport fermera ce dimanche 23 août (à 14 h), pour permettre l'installation de la glace Desjardins. Profitez-en pendant qu'il est encore temps!

Le début de la saison régulière des activités (gymnases et glaces) sera le lundi 14 septembre 2026.



## Le Parc de Gros-Cap de demain...

En 2025, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine recevait un financement de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'accompagner la Corporation du Parc de Gros-Cap dans son adaptation aux changements climatiques. L'aide reçue est 100 % subventionnée, sans impact sur le budget municipal, sauf pour la portion des travaux de protection, laquelle est assumée en partie par le Parc de Gros-Cap et en partie par le gouvernement.

Le projet se décline en trois volets :

1. Étude sur les risques d'érosion et de submersion côtières à court, moyen et long terme, en climat futur.
2. Ouvrage de protection transitoire pour sécuriser l'accès au Parc à court terme.
3. Plan d'adaptation à long terme face aux changements climatiques.



Les deux premières étapes sont maintenant terminées et nous débutons la troisième étape, qui vise à réfléchir au futur du Parc de Gros-Cap, à la diversification possible de ces activités ainsi qu'à planifier la relocalisation de certains bâtiments et activités sur un terrain plus sécuritaire. Pour accompagner la Corporation, une firme a été mandatée.

## CONSULTATION

**Madelinots, visiteurs, campeurs, baigneurs, marcheurs, résidents à proximité, adeptes d'activités nautiques et de voile (kitesurf, kayak, paddle, etc.) ou adeptes de pêche récréative, on souhaite vous entendre!**

Quels sont les aspects du Parc de Gros-Cap actuel qui vous tiennent le plus à cœur?

Selon vous, à quoi ressemblerait le Parc de Gros-Cap idéal du futur?

Nous vous invitons à rester à l'affût tout au long du mois de septembre et à participer en grand nombre aux diverses consultations que l'équipe responsable des projets en action climatique tiendra cet automne. Au cours des prochaines semaines, plusieurs occasions de partager vos idées vous seront proposées, que ce soit par sondage, directement sur le terrain ou encore lors de la Fête du Canton. Votre participation contribuera à orienter les actions à venir.



## Situation d'urgence

### Soyez prêts en tout temps!

L'automne aux Îles amène souvent avec lui de grandes tempêtes, même si personne n'est à l'abri d'une situation d'urgence tout au long de l'année : inondations, pannes de courant, vents violents, etc. C'est pourquoi il est important de se préparer en conséquence et de connaître les gestes à poser en cas de sinistre.

### Préparez-vous

- En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver. Il est donc important de vous préparer et d'élaborer un plan familial d'urgence.
- Ayez chez vous en tout temps une trousse d'urgence qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant 3 jours.
- Dressez une liste des coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (famille, garderie, école, etc.).
- Faites le plan d'évacuation de votre maison, convenez d'un lieu de rassemblement et procédez à des exercices d'évacuation.
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre secteur en cas d'évacuation. Si c'est possible, prévoyez un deuxième trajet au cas où le premier serait impraticable.
- Faites l'inventaire de vos biens, avec preuve d'achat, photos ou vidéos : conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile, au bureau par exemple.
- Communiquez avec votre assureur pour vérifier la couverture de votre assurance habitation pour savoir si vous êtes couverts pour les dommages causés par des catastrophes naturelles.

### Que devrait contenir votre trousse d'urgence?

Votre trousse d'urgence devrait pouvoir vous permettre de subvenir à vos besoins de première nécessité pendant 3 jours en attendant les secours. Mettez-y :

- De l'eau potable (6 litres par personne);
- De la nourriture non périssable;
- Un ouvre-boîte manuel;
- Une radio à piles;
- Une lampe de poche ou lampe à manivelle;
- Un briquet ou des allumettes et des chandelles;
- Une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.).

Vérifiez le contenu de votre trousse chaque année et remplacez les piles, les réserves d'eau et les aliments au besoin.

## Six projets climatiques financés grâce à une aide de 2,3 M\$

**Le 7 juillet dernier, le ministre des Affaires municipales, de passage dans l'archipel, a fait l'annonce d'une aide financière de 2,3 M\$ à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, pour la réalisation de projets en action climatique.**

Ainsi, en plus du temps alloué à l'élaboration et à la planification de la programmation, les cinq projets déposés à l'hiver dernier au 2<sup>e</sup> appel de programmations du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) ont été acceptés et financés à hauteur de 90 %, soit pour un montant de 2 303 887 \$. Le résiduel de 10 % est sans impact sur le budget municipal, puisqu'il peut être assumé par une contribution en nature, notamment par les salaires des personnes en place, des partenaires des projets et de la Communauté maritime.

Les six projets soutenus débiteront en 2026 et doivent être réalisés d'ici 5 ans, soit avant 2032. Les projets soutenus sont les suivants :

### **1. Évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité de la zone côtière comme outil d'adaptation à l'érosion et la submersion côtière (1,3 M\$)**

Mise à jour de la dernière étude de 2014 (réalisée avec des données de 2008) pour évaluer l'exposition des bâtiments et infrastructures à l'érosion et la submersion côtières à court, moyen et long termes. L'étude sera bonifiée avec l'ajout de trois volets significatifs : la submersion, l'ensemble des côtes intérieures des Îles et les activités et usages, sites d'intérêt et à forte valeur (socioculturel, patrimonial, récréatif, touristique, économique, écologique).

À terme, le projet permettra :

1. d'évaluer l'exposition en climat futur;
2. de caractériser et cartographier les écosystèmes côtiers en contexte de changements climatiques;
3. d'évaluer et cartographier le niveau de risque de secteurs à forts enjeux;
4. de produire des cartes, portraits diagnostics et recommandations pour chaque portion du territoire, accessibles aux citoyens.

### **2. Planification et structuration de la relocalisation préventive à plus large échelle des infrastructures et habitations vulnérables hors des zones à risque d'érosion et de submersion côtières (550 849 \$)**

Réflexion collective sur la relocalisation préventive, afin d'identifier des espaces sur le territoire à dédier au repli préventif dans le futur. La population sera impliquée tout au long du processus de réflexion, afin de bien cerner les enjeux et ce qu'elle considère comme important dans la désignation d'espaces de repli. Ce projet vise à créer un espace de discussion et de réflexion sur un horizon moyen/long terme pour donner le temps à l'ensemble des décideurs, des acteurs et des citoyens de comprendre la situation, de l'accepter, d'analyser les solutions et de prendre des décisions éclairées et réfléchies, pour mieux prévenir et minimiser les impacts négatifs.

### **3. Automatisation et contrôle des dispositifs de gestion de la demande de puissance électrique dans les bâtiments municipaux vulnérabilité (543 313 \$)**

Projet d'automatisation et contrôle de certains dispositifs et équipements dans les bâtiments municipaux, permettant des économies d'opérations, d'efficacité et de réduction des gaz à effet de serre.

### **4. Accompagnement pour la révision de la réglementation municipale sur les systèmes de production d'énergie solaire (74 807 \$)**

Révision de la réglementation municipale sur l'installation de systèmes de production solaire, pour mieux encadrer celle-ci, mais surtout encourager la transition énergétique de l'archipel et la réduction de GES par la production d'énergie renouvelable.

Le projet vise à

1. documenter les aspects techniques, réglementaires, financiers, paysagers, ainsi que les informations liées à l'installation, l'opération, l'entretien, le cycle de vie (maintien d'actif) sur les installations solaires résidentielles, le démantèlement et la gestion des matières résiduelles ainsi que les exemples de réglementations;
2. consulter les citoyens et citoyennes sur l'installation de systèmes de production solaire sur le territoire (acceptabilité sociale);
3. réviser et mettre en place une nouvelle réglementation adaptée au territoire des Îles-de-la-Madeleine pour bien encadrer les systèmes de production solaire.

### **5. Coordination de la mise en œuvre de la programmation de projets (85 500 \$)**

Permet de réaliser les actions et affecter les ressources permettant la coordination de la mise en œuvre de la programmation de projets, faire le lien entre les équipes et les partenaires et assurer la cohérence, la qualité et le respect des échéanciers, des budgets et des objectifs.

### **6. Planification et élaboration de la programmation de projets admissibles (14 000 \$)**

Remboursement rétroactif du temps investi pour l'élaboration de la présente programmation de projets et la planification des projets admissibles

Plan pour une  
économie  
verte



Partenaire financier

Québec



*Le Plan climat est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) qui découle du Plan pour une économie verte 2030.*

# Piscine régionale

## Inscriptions au cours de natation pour la session de l'automne 2026

Adultes et enfants dès 8 h 30 le lundi 14 septembre jusqu'au jeudi 17 septembre à 12 h 30.

\* Les places sont accordées au tirage au sort pour les enfants.

### Session de cours de natation

Les cours de natation pour adultes débuteront le 21 septembre et se poursuivront pendant 12 semaines. Quant aux cours de natation pour enfants, le premier cours aura lieu le samedi 26 septembre et la session s'échelonne sur 10 semaines.

*Veuillez prendre note qu'il s'agit de la dernière session à la piscine avant la fermeture au début 2027 pour permettre la réalisation de travaux majeurs.*

## Bains communautaires

L'horaire des bains communautaires sera annoncé au début septembre. Suivez les plateformes officielles de la Municipalité des Îles pour connaître les détails!

## Sauveteur national

Bravo aux nouveaux sauveteurs qui ont récemment complété leur formation Sauveteur national!

Sophie-Anne Girardin, Ivanie Renaud, Carl Leblanc, Noah Boudrias, Vicky Willcot et Méliane Boros!



## Semaine nationale de la prévention de la noyade 2026

Dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention de la noyade 2026, nos deux ambassadrices, Olivia Proulx, régisseuse aquatique et du camp de jour et Anna Boudreau, surveillante-sauveteuse, ont fait plusieurs activités de prévention et des rencontres avec les citoyens afin de les sensibiliser à la sécurité lors des baignades.

- Une activité de coloriage et une discussion sur les bons comportements à adopter ont été faites au camp de jour municipal;
- Une entrevue a été accordée sur les ondes de CFIM;
- Les ambassadrices ont tenu des kiosques toute la semaine à différentes plages des Îles;
- Une sélection de lectures thématiques était disponible à la Bibliothèque Jean-Lapierre;
- Nous avons partagé des informations pratiques sur notre page Facebook!



La Municipalité des Îles vous encourage à adopter des comportements simples qui peuvent faire toute la différence pour éviter les noyades! Pour en savoir plus, consultez le site Web de la société de sauvetage <https://societedesauvetage.org/snpn/>.

## Bilan du camp de jour 2026

L'été 2026 a été une saison remplie de découvertes, de rires et de belles aventures pour les jeunes ayant participé au camp de jour estival. Tout au long de la saison, les enfants ont pu prendre part à une foule d'activités favorisant à la fois le plaisir, la créativité et l'apprentissage.

Parmi les moments marquants de l'été, les jeunes ont profité de sorties culturelles à la Bibliothèque Jean-Lapierre chaque mercredi, en plus de participer à diverses activités telles que des ateliers de bricolage, de géologie, d'improvisation, de lecture et des jeux de société. Ils ont également eu la chance d'assister à une représentation au théâtre du Vieux Treuil et de profiter de plusieurs sorties à la plage dans un cadre sécuritaire grâce à l'utilisation de vêtements de flottaison individuels (VFI).

Cette belle saison n'aurait pas été possible sans l'engagement de toute l'équipe du camp de jour. Un immense merci aux animateurs, aux accompagnateurs et à la coordonnatrice pour leur énergie, leur créativité, leur bienveillance et leur dévouement tout au long de l'été. Grâce à eux, les jeunes ont pu vivre une expérience enrichissante et se créer de précieux souvenirs dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Merci également à tous les partenaires et organismes qui ont contribué à faire du camp de jour 2026 un succès.

Nous souhaitons à tous les jeunes une excellente rentrée scolaire et espérons les retrouver l'été prochain pour une nouvelle saison remplie d'aventures!



## Un été qui rassemble sur La Grave!

Du 22 juin au 20 août 2026, le site patrimonial de La Grave a vibré avec plus de 40 activités culturelles : ateliers créatifs, prestations musicales, médiation de chansons traditionnelles, danse, « quiz » ludique, balades architecturales et bien plus encore.

Ce sont plus de 1800 Madelinots et visiteurs de tous âges qui ont pu profiter gratuitement de ces activités culturelles et patrimoniales, offertes par la Municipalité et le ministère de la Culture et des Communications du Québec grâce à l'Entente de développement culturel.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette belle saison, ainsi qu'aux artistes et partenaires pour leur collaboration à la réalisation de ces activités. Un merci spécial à Luc Lachapelle, propriétaire de l'ancien magasin Hector Hébert, Raoul Cormier pour son aide précieuse à la Grande Shed, le diffuseur Au Vieux Treuil, le Musée de la Mer et la Vieille Douane!

On se voit à l'été 2027!



# Activités à venir

Détails et inscriptions au [www.muniles.ca/evenements](http://www.muniles.ca/evenements)  
ou au 418 986-3100, poste 121.

## Conférence – causerie Yeux du ciel : à la découverte des milieux naturels des Îles

À l'occasion de la clôture de l'exposition Yeux du ciel, Attention Fragîles vous invite à une conférence-causerie avec Bruno Savary, biologiste. Découvrez la richesse et la fragilité des milieux naturels des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que les actions mises en œuvre pour les protéger, à travers une présentation accessible et captivante.

**Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**  
(Maison de la culture, Havre-aux-Maisons)  
**Mardi 15 septembre | 19 h**  
**Sans inscription.**

## Journées du patrimoine religieux

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec les fabriques participantes, vous invite à participer au circuit d'activités organisé dans le cadre des Journées du patrimoine religieux, les 11, 12 et 13 septembre prochains, un événement annuel coordonné par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Venez découvrir ou redécouvrir ces immeubles patrimoniaux, leur histoire et leur architecture. Offrez-vous un moment unique en participant aux activités gratuites et sans inscription ou, sur une formule flexible, à votre rythme, profitez des visites libres des églises pour apprécier la richesse du patrimoine religieux de l'archipel.

**Consultez la programmation à la page 11!**



## Remise de soutien financier aux organismes sportifs et de loisir de l'archipel

La Municipalité souligne l'engagement et le dévouement des organismes sportifs et de loisir qui contribuent activement à l'épanouissement des jeunes de notre communauté. Ce soutien financier vise à réduire les coûts d'inscription afin de favoriser l'accès et la participation des jeunes aux différentes activités sportives et récréatives.

Organismes : Club de soccer des Îles-de-la-Madeleine, Dojo Jenkydo, Association du hockey mineur des Îles, CPA des Îles, CPA L'ancrage, Club élite de natation des Îles-de-la-Madeleine, L'École de cirque des Îles, Coopérative École Cindy Mae Danse (absent de la photo).

# Journées du patrimoine religieux

11, 12 et 13 septembre 2026

**Activités sans inscriptions.  
Ouvert à tous!**

## Le souffle et la mémoire

Offrez-vous un moment de bien-être pour amorcer la journée avec calme et énergie. Cette séance de yoga et de méditation se déroulera dans ce lieu où nature, patrimoine et mémoire invitent à la pleine conscience. Venez découvrir ou redécouvrir ce lieu patrimonial unique.

\*Si possible, apportez un tapis de yoga. Il y a en aura également quelques-uns sur place.

**Église Saint-Luke de Cap-aux-Meules**  
**Vendredi 11 septembre 2026 | 7 h à 8 h**

## Les voix du patrimoine

Autrefois lieu de rencontres et d'échanges, le parvis retrouve sa vocation rassembleuse à l'occasion de ce 5 à 6 musical. Laissez-vous séduire par les harmonies des Enfants de cœur dans une ambiance festive et chaleureuse. Pour profiter pleinement du spectacle en plein air, nous vous suggérons d'apporter votre chaise pliante afin de vous installer confortablement devant le parvis.

\*L'activité sera déplacée à l'intérieur en cas de mauvais temps.

**Église Sainte-Madeleine de Havre-aux-Maisons**  
**Vendredi 11 septembre 2026 | 17 h à 18 h**

## Les mots du patrimoine

Que vous possédiez une solide expérience en écriture ou souhaitiez simplement explorer le plaisir d'écrire, cet atelier propose un espace de création au cœur de l'église, guidé par Jannie Duval. Inspiré par le lieu et la poésie qui traverse ses murs, cet espace invite à jouer avec les mots, à découvrir sa voix et son territoire poétique à travers différents exercices d'expression.

**Église Saint-François-Xavier de Bassin**  
**Samedi 12 septembre 2026 | 10 h à midi**

## Ancrer ses souvenirs : comment identifier et protéger vos archives de famille

Vos tiroirs, boîtes à chaussures ou greniers regorgent de trésors qui ne demandent qu'à raconter leur histoire. Présenté par le Centre d'archives régional des Îles (CARDI), cet atelier pratique et interactif vous donnera les clés pour reconnaître, manipuler et préserver vos précieux documents afin de les transmettre aux générations futures.

**Église Notre-Dame-du-Rosaire de Fatima**  
**Samedi 12 septembre 2026 | 14 h à 15 h**

## Les récits du patrimoine

À l'occasion du 150e anniversaire de la paroisse Saint-Pierre-de-La Vernière, partez à la découverte de l'histoire et de l'architecture de l'église. De sa construction à ses transformations, en passant par ses œuvres d'art, ses éléments architecturaux et les personnages qui ont marqué son histoire, cette visite guidée vous dévoilera les récits qui façonnent ce lieu emblématique du patrimoine et des paysages des Îles. Visite commentée par les membres du comité du 150e accompagnés par l'architecte Marie-Hélène Verdier.

**Église Saint-Pierre de La Vernière**  
**Dimanche 13 septembre 2026 | 14 h à 15 h**

**AVIS PUBLIC**  
**APPEL DE PROPOSITIONS N° AP-560**  
**Services d'agent(e) canin(e)**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exerce des responsabilités en matière de sécurité publique et de nuisances causées par des animaux. Elle détient, entre autres, des pouvoirs liés à la garde des chiens pour favoriser la protection des personnes.

Elle demande donc des propositions pour les services d'agent(e) canin(e) conformément aux dispositions de Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002).

Les documents relatifs à cet appel de propositions sont accessibles à compter du vendredi 21 août 2026, sur le site internet de la Municipalité au <https://www.muniles.ca/affairesmunicipales/autres-liens/appels-doffres-contrats-municipaux/> sous l'onglet « invitation à contracter en cours » ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture.

Les propositions remplies à même les formulaires préparés à cet effet et remises dans une enveloppe scellée portant la mention : « Appel de propositions n° AP- 560 – Services d'agent(e) canin(e) » doivent être transmises à l'attention du Service du greffe à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Le Soumissionnaire peut, s'il le souhaite, transmettre plutôt sa soumission par voie électronique en joignant à son courriel tous les documents exigés au Formulaire de soumission le tout, dans un seul fichier de format PDF, à l'adresse suivante : [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca). À noter que **le courriel doit être reçu dans la boîte courriel du service du Greffe** au plus tard à l'heure indiquée au paragraphe suivant. Une seule soumission par Soumissionnaire sera acceptée.

Les soumissions seront reçues le ou avant **le jeudi 17 septembre 2026 à 11 h** (heure de l'Atlantique).

Le Soumissionnaire ne peut modifier sa soumission après le délai de clôture.

Le présent appel de propositions ne constitue pas un appel d'offres régi par les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des fournisseurs en cas de rejet de toutes les propositions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 août 2026

Alexandra Vigneau, greffière

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement**  
**et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 8 septembre 2026, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-12-1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

Description de la demande d'usage conditionnel :

Le propriétaire de l'immeuble sis au 23, chemin Joseph-Leblanc, dans le village de L'Étang-du-Nord, a déposé une demande d'usage conditionnel consistant à agrandir le bâtiment principal dont l'usage dérogatoire (résidence de tourisme) est protégé par un droit acquis. Au terme de ces travaux, la superficie au sol du bâtiment principal serait supérieure à celle permise, l'agrandissement ne devant pas excéder 50% de la superficie au sol existante, au moment de l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les usages conditionnels, le demandeur souhaite faire reconnaître comme étant conforme une situation où l'agrandissement projeté du bâtiment principal aurait une superficie au sol de 55,7 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur autorise un agrandissement d'une superficie au sol de 31,7 mètres carrés.

Cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration fonctionnelle du site, à l'architecture et au stationnement, lesquels sont prévus au règlement n° 2010-12-1.

Conformément aux dispositions du règlement n° 2010-12-1, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 8 septembre 2026, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llarochelle@muniles.ca](mailto:llarochelle@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986-3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 août 2026

Alexandra Vigneau, greffière

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement**  
**et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 8 septembre 2026, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

Description des demandes de dérogation mineure :

Les propriétaires de la résidence située au 36, chemin de la Dune-du-Sud, dans le village de Havre-aux-Maisons, ont déposé une demande de dérogation mineure afin de modifier la localisation de la cour avant de leur propriété. Actuellement, considérant que l'accès à l'immeuble se fait du côté est, la cour avant est réputée être située de ce côté, et non en lien avec la voie publique située du côté nord.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme une situation où la cour avant serait en lien avec le chemin de la Dune-du-Sud, situé du côté nord de l'immeuble, et non avec la servitude de passage, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

Le propriétaire de la résidence sise au 1393, chemin de La Vernière, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaite régulariser l'implantation existante de son bâtiment principal. Selon les informations fournies, la résidence est située trop près de la limite de propriété est.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante du bâtiment principal situé à une distance de 2,3 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres.

Le propriétaire de la résidence sise au 159, chemin des Patton, dans le village de Fatima, souhaite construire un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de 74,3 mètres carrés. Selon les informations fournies, le bâtiment serait situé dans la cour latérale et empiéterait dans la marge avant secondaire, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 74,3 mètres carrés situé dans la cour latérale et à une distance de 2 mètres de la ligne avant secondaire, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière et à une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne avant secondaire.

Les propriétaires de la résidence sise au 615, chemin du Gros-Cap, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaitent agrandir le bâtiment principal existant. Selon les informations fournies, le bâtiment, après agrandissement, aurait une superficie au sol supérieure à 92,9 mètres carrés, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur, et serait situé trop de la limite de propriété sud-ouest.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel d'une superficie au sol de 21,6 mètres carrés, pour une superficie au sol totale de 116,6 mètres carrés, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie au sol maximal de 92,9 mètres carrés pour une habitation située dans un corridor panoramique. Ils demandent également de reconnaître comme étant conforme l'implantation de l'agrandissement qui serait située à 0,7 mètre de la limite de propriété sud-ouest alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 8 septembre 2026, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llarochelle@muniles.ca](mailto:llarochelle@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986-3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 août 2026

Alexandra Vigneau, greffière

## AVIS PUBLIC

### **Appel de candidatures pour siéger à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des candidatures pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (« CCU »).

Ci-joint les renseignements importants à prendre en considération lors du dépôt d'une candidature.

#### **Description du rôle et mandat des membres du comité**

Le CCU étudie les dossiers qui font l'objet d'une demande dans le cadre de l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme pour lequel un avis du CCU est requis préalablement à une prise de décision au conseil.

Constitue un « règlement d'urbanisme », tout règlement prévu au paragraphe 8.2.1 du premier alinéa de l'article 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. a-19.1) (« LAU »), de même que toute autre disposition prévue dans une loi ou un règlement par lesquels le conseil prend une décision relative à un projet dérogeant en tout ou en partie à la réglementation d'urbanisme et pour laquelle un avis du CCU est requis avant la prise de décision.

Le CCU constitue, aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), le conseil local du patrimoine. Il lui appartient ainsi de formuler les avis et recommandations dans les cas prévus au Chapitre IV de ladite loi et à l'article 148.0.10 de la LAU.

#### **Composition du CCU**

Le CCU est composé de sept (7) membres, soit :

- 1° Un (1) membre désigné par le conseil, lequel agit comme président du CCU;
- 2° Six (6) personnes qui sont résidents sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et qui ne sont pas membres du conseil municipal.

#### **Durée du mandat et fréquence des rencontres**

La durée du mandat d'un membre du CCU est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre du CCU peut être renouvelé pour trois (3) périodes maximales de deux (2) ans. Dans tous les cas, la durée du mandat d'un membre ne peut pas dépasser huit (8) ans.

Les rencontres se tiennent généralement une fois par mois, en fonction du nombre de demandes, le jour qui convient aux membres selon leur disponibilité.

#### **Formulaire de mise en candidature**

Le formulaire de mise en candidature est accessible à partir du site Internet de la Municipalité à [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous les onglets : Affaires municipales – Avis publics – Formulaire de mise en candidature – CCU ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture.

Le formulaire doit être rempli et transmis à l'attention du Service du greffe, au plus tard le 17 septembre 2026, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste :  
460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Par courriel : [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca)

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 août 2026

Alexandra Vigneau, greffière

